

## Divorce et desolidarisation du bail

## Par DeeDee32, le 15/08/2013 à 10:37

## Bonjour

Je suis divorcée de mon ex-mari depuis mars. J'ai envoyé la copie du jugement à l'agence qui s'occupe du bien que nous louions (mon ex-mari a voulu rester dans l'appartement) en demandant à ce qu'un bail soit refait avec mon ex-mari pour ne plus qu'il y ait mon nom dessus (en LRAR).

En fait ils n'ont fait qu'un avenant au bail, stipulant que je n'habitais plus dans les lieux.

J'ai appelé l'agence pour savoir si grâce à cet avenant je n'étais bien plus solidaire du bail et que mon père n'en était plus garant. Elle m'a dit que si.

J'ai demandé un second avenant mentionnant que mon père et moi n'étions plus ni solidaires ni garants suite au divorce).

Le second avenant ne mentionnait que le fait que mon père n'était plus garant mais rien sur le fait que je ne suis plus solidaire.

L'agence refuse de faire un nouvel avenant.

Ont ils le droit?

Quel est mon recours?

Mon ex mari ne travaille pas, notre divorce a été prononcé et l'état civil changé. Je ne veux pas devoir payer ses loyers s'il ne le fait pas, jusqu'à la fin du bail.

Merci d'avance pour votre aide.